

GRATTEPANCHE

LE CONSEIL MUNICIPAL
VOUS PRÉSENTE SES
MEILLEURS VŒUX
POUR L'ANNÉE 2000



Décembre 1999 – N° 28

I.P.N.S.

LE MOT DU MAIRE

Cette année 1999 ne restera pas gravée dans ma fonction de Maire comme une excellente année.

Un début d'année difficile avec les problèmes relationnels avec certaines administrations au sein desquelles règnent les décideurs depuis leurs bureaux, au détriment des élus représentant eux mêmes toute une population; problèmes qui ont engendré la démission de tout un Conseil Municipal et provoqué de nouvelles élections. Des cérémonies commémoratives auxquelles j'attache beaucoup d'importance ont été émaillées de drames qui m'ont durement affecté.

Un climat que je qualifie de malsain s'est installé dans la commune suite à quelques citoyens acariâtres voire revanchards qui usent de stratagèmes douteux et perturbent ainsi l'ordre public. Qu'à cela ne tienne, l'équipe municipale ne s'en est pas trouvée affaiblie, bien au contraire, et les projets sont devenus réalité et tout cela au moindre coût, notamment en prenant en charge les montages de dossiers. Un grand merci à mes collègues pour ce travail ardu.

Quelle satisfaction de voir pour l'an 2000 ce terrain de sport et loisirs destiné plus particulièrement aux enfants enfin achevé! Profitons encore de l'existence d'un Conseil Municipal au sein d'une Commune pour ensemble lui forger un avenir.

A tous et à toutes, j'adresse mes vœux pour que 2000 soit une merveilleuse année.

Navarre Maurice

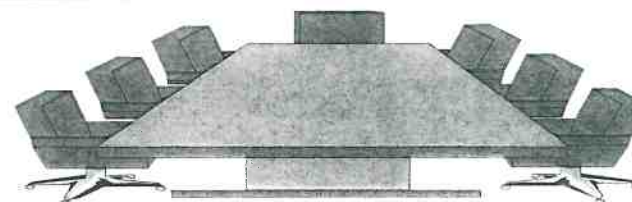
Les Commissions communales

A. Les Commissions municipales

Objet	Responsables des Commissions	Membres des Commissions
Finances	NAVARRE Maurice	Hanin J.C., Roger Betty, Masset Fabrice
Commission d'appels d'offres	NAVARRE Maurice	<u>Titulaires:</u> Hanin Jean-Claude, Roger Betty, Navarre Denis <u>Suppléants:</u> Navarre Jean-Claude, Sommermont Jean-François, Caron Teddy
Travaux, Urbanisme, Assainissement	HANIN Jean-Claude	Navarre Jean-Claude, Navarre Denis, Sommermont J.F, Caron Teddy
Bulletin Municipal	HANIN Jean-Claude	Roger Betty, Gourguechon Francis, Bray Jocelyne
Vie au village (animations, fleurs, cérémonies, relations avec les jeunes et les personnes âgées)	ROGER Betty	Masset Fabrice, Bray Jocelyne, Pocholle M-Madeleine, Wable Carole, Navarre Denis, Sommermont Jean-François
Location Salle des Fêtes	ROGER Betty, HANIN Jean-Claude	Pocholle Marie-Madeleine

B. Les Commissions administratives

Centre Communal d'action sociale	ROGER Betty	Pocholle M-Madeleine, Wable, Carole, Navarre Jean-Claude, Bray Jocelyne, Sommermont Etienne, Leflot Pierre, Carré Geneviève, Parrez Pascale
Impôts	NAVARRE Maurice	<u>Titulaires:</u> Masset Fabrice, Bocquet Jean-Marie, Pocholle Henri, Buquet René, Sommermont Etienne, Caron Charles. <u>Suppléants:</u> Pocholle M-Madeleine, Ducrotoy Jean-François, Flament Jean-Pierre, Rousselle Hugue, Sommermont Régis, Corsyn Jean-Pierre
Révision de la liste électorale	HANIN Jean-Claude	Pocholle Marie Madeleine, Navarre André (TGI) Roger Betty(Préfet)
Association foncière de remembrement	NAVARRE Maurice (Président)	Corniquet Michel, Glorieux Etienne, Joron Jean, Goes Jean-Noël, Navarre Jean-Claude, Sommermont Etienne, Pocholle Henri, Guidé Lucien, Buquet René, Corsyn Jean-Pierre



C. Les Syndicats intercommunaux

SIVOM de Boves (voirie et aide sociale)	NAVARRE Maurice (membre du bureau)	Sommermont Jean-François
Syndicat intercommunal scolaire	NAVARRE Maurice (Président)	Wable Carole, Caron Teddy
Electrification rurale du sud amiénois (SIER)		Navarre Denis, Navarre Jean-Claude
Soins infirmiers à domicile SISA	WABLE Carole (membre du bureau)	Navarre Maurice
Eau	NAVARRE Denis (membre du bureau)	Hanin Jean-Claude Sommermont Jean-François
Communauté de Communes du Sud Amiénois	ROGER Betty (membre du bureau)	Hanin Jean-Claude
Association du Pays du Trait Vert	WABLE Carole	Navarre Denis



Inscription sur la liste électorale

Sont électeurs tous les Français et Françaises majeurs (Plus de 18 ans), jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la Loi.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Il suffit : (avant le 31 décembre)

- ⇒ Soit de se présenter personnellement à la mairie.
- ⇒ Soit de formuler sa demande par correspondance, sous pli recommandé
- ⇒ Soit de donner un pouvoir écrit à un tiers (mandataire) qui procédera aux formalités d'inscription auprès de la mairie.

Où peut-on se rendre avec une carte d'identité en cours de validité ?

Elle permet aux Français d'entrer, pour des séjours inférieurs ou égaux à 3 mois, dans les pays suivants :

Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, San Marin, Suède, Suisse, Turquie.

Le Budget 1999

Vous trouverez ci-dessous des extraits des délibérations de l'année 1999 concernant les finances locales.

1. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Les Conseillers ont décidé de reconduire les taux appliqués depuis 1996.

TAXES	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Habitation	17,00	15,00	14,00	14,00	14,00	14,00
Foncier bâti	16,61	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00
Foncier non bâti	40,99	38,00	38,00	38,00	38,00	38,00
Professionnelle	9,20	9,20	9,20	9,20	9,20	9,20

2. COMPTE ADMINISTRATIF 1998

Libellés	Réalisé	A continuer	Totaux
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	545 136,41		545 136,41
Recettes	692 075,92		692 075,92
Résultat	+ 146 939,51		+ 146 939,51
INVESTISSEMENT			
Dépenses	489 646,17	219 260,00	708 906,17
Recettes	482 844,46	77 129,00	559 973,46
Résultat	- 6 801,71	- 142 131,00	- 148 932,71
RESULTAT	+ 140 137,80	- 142 131,00	+ 1 993,20

3. BUDGET PRIMITIF 1999

Les programmes d'investissement suivants ont été prévus.

- Extension EDF-PTT	12 500 F.
- Logiciels Comptabilité	25 000 F.
- Aménagement Terrains	908 310 F.
- Aménagement Voies diverses	113 309 F.
- Aménagement Logements	40 000 F.
- Matériel Outillage	20 000 F.
- Panneaux de signalisation	3 863 F.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général	150 000 F.
Charges de personnel	236 000 F.
Autres charges de gestion courante	316 006 F.
Charges financières	17 264 F.
Virement sur la section d'investissement	106 664 F.
TOTAL	825 934 F.

RECETTES

Impôts et taxes	263 040 F.
Dotations, subventions et participations	369 969 F.
Autres produits de gestion courante	40 500 F.
Atténuation de charges	110 000 F.
Résultat reporté (Année 98)	42 485 F.
TOTAL	825 934 F.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opérations	903 722 F.
Emprunts	49 148 F.
TOTAL	952 870 F.

RECETTES

Subventions	423 177 F.
Emprunts	395 000 F.
Dotations, fonds et réserves	28 029 F.
Virement de la section de fonctionnement	106 664 F.
TOTAL	952 870 F.



La vie de la Commune

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Nous comptons officiellement dans notre village :
271 habitants (Chiffre retenu par l'INSEE)

LES NAISSANCES

- CHOQUET Nathan 06/09/1999

LES DECES

- CAZE Xavier	08/05/1999
- LEFEVRE Gisèle	18/08/1999

Nous avons déploré aussi le décès de :

- MOPIN ép. FERREY Alice (Amiens le 12/03/1999)
- DELIGNE Christian (Oresmaux le 13/07/1999)

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles.

LES MARIAGES

- BEGUIN Franck et DELIGNE Brigitte
22/05/1999

- DEBREU Philippe et GRAUX Marie-Josée
17/07/1999

Félicitations aux époux...

LES CONSTRUCTIONS

Les Permis de Construire

- FEREZ Franck	Extension Habitation
- SOMMERMONT Philippe	Habitation
- TOMEZAK Jean-Marc	Véranda
- COMMUNE DE GRATTEPANCHE	Vestiaire

Les Déclarations de Travaux

- MASSET Fabrice	Clôture
- BOURNAZEL Jean-Claude	Vélux
- GAFFET Régis	Issue de secours
- BRAY Philippe	Vélux

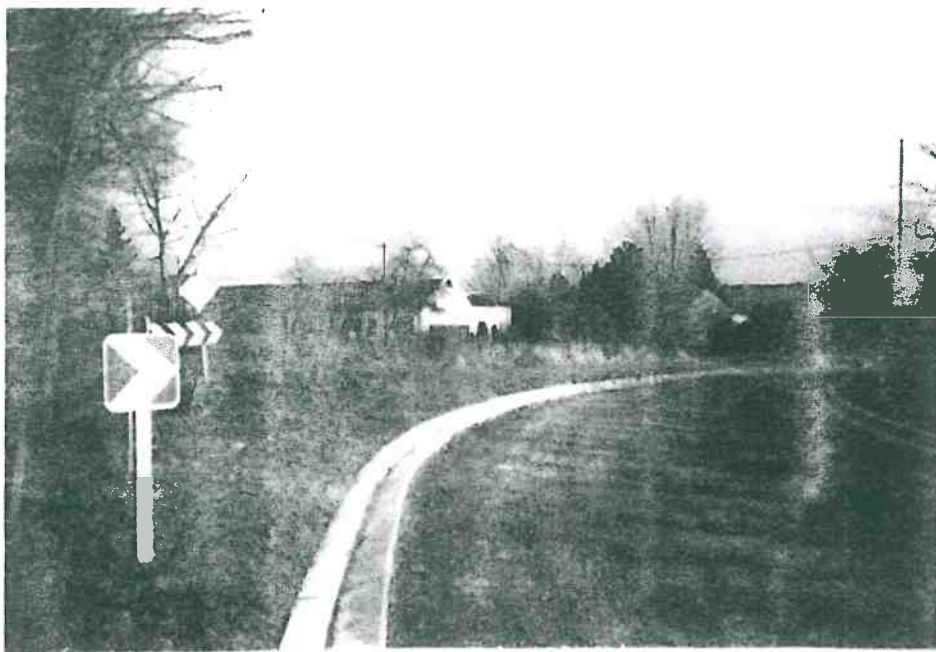


TRAVAUX

Cette année 1999 a vu, par un heureux concours de circonstances, se réaliser beaucoup de travaux dans notre commune :

- Terrain de sport
- Renforcement du réseau d'eau
- Installation de 3 bornes incendie
- Aménagement du virage d'Oresmaux
- Aménagement du carrefour rue d'Amiens, rue de Saint-Sauflier
- Réhabilitation du logement communal, 1 rue du haut

Certains de ces travaux étaient à l'étude depuis de nombreuses années, il en est ainsi pour le terrain de sport. La Commune souhaitait sa réalisation depuis plus de 12 ans ! Les démarches ne sont pas simples même pour les petits projets. Notre commune n'étant pas riche, il faut aller à la « pêche aux subventions » pour concrétiser tous nos projets.



Contrairement à ce que l'on a pu entendre ou lire, notre Commune est largement appréciée de tous les partenaires susceptibles de l'aider. Il suffit pour cela de prendre la peine de regarder les montages financiers des différentes opérations réalisées sur Grattepanche.

Afin de répondre à la critique si souvent entendue : « Au lieu de dépenser l'argent de nos impôts à faire telle chose, ils feraient mieux de faire telle autre chose ». Il faut savoir que les subventions sont attribuées pour un type d'aménagement et ne peuvent être reportées sur un autre. Il reste cependant que le choix des projets est souvent guidé par l'opportunité de subventions intéressantes.

Des bornes d'incendie flambant neuf à Grattepanche

La sécurité incendie du village de Grattepanche s'est accrue, depuis que les travaux de renforcement du réseau d'eau ont été réalisés par le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable d'Oresmaux.

Trois bornes d'incendie, aux dernières normes ont été installées depuis l'entrée route d'Oresmaux, jusque la place du village. Placées aux endroits stratégiques, ces trois bornes accroissent sérieusement la défense incendie du village.

Le prochain grand chantier de Grattepanche, sera l'aménagement d'un terrain de sports, route d'Oresmaux. Jean-Claude Hannin, premier adjoint chargé des travaux communaux et de l'urbanisme en prévoit l'ouverture pour l'automne prochain. Entièrement clôturé, ce nouvel équipement, avec un terrain de football minimes, un ter-



Les bornes d'incendie, un atout indéniable pour la commune.

rain de basket et un terrain de volley-ball d'un montant total de 900 000 F, sera supporté à hauteur de 250 000 F par la commune. Des subventions du député, du conseil régional et du conseil général, couvrent la différence de coût de l'équipement. A l'école de Grattepanche, la mise à disposition du terrain de sports est vivement attendue. ■

TERRAIN DE SPORT ET DE LOISIRS

Après l'achat de la parcelle ZN42 au franc symbolique auquel s'ajoutent les 2 098.F. de frais de notaire, les travaux d'aménagement du terrain de sports et loisirs ont pu être lancés et suite aux dossiers de demandes de subventions déposés fin 98 pour l'aménagement de ce site, la Commune s'est vue allouer les subventions suivantes :

- Conseil Général :	177 360 F.
- Amendes de police	21 200 F.
- Fond d'aménagement du cadre de vie :	3 447 F.
- Conseil Régional :	150 000 F.
- Crédit d'état (député) :	71 100 F.

Ce qui porte à 423 107 F. le montant des subventions sur un projet estimé à 711 000 F. HT, 287 893 F. restant à la charge de la Commune.

Après avoir lancé un appel d'offres, la commission s'est réunie à deux reprises afin de désigner les entreprises retenues pour ce projet. Lors de la séance du 1^{er} juin 1999, elle a délibéré et arrêté la liste des candidats comme suit :

- Lot n° 1 : aménagement du terrain, parking, plantations et clôtures, sur quatre entreprises, l'entreprise Masquelier de Saint-Quentin (02) moins disante a été retenue pour un montant de 404 780 F. HT
- Lot n° 2 : Construction d'un bâtiment vestiaires et sanitaires. Lot déclaré infructueux. Aucune entreprise n'ayant répondu pour ces travaux.
- Lot n° 3 : Assainissement. Une seule entreprise a fait une offre, le lot 3 est déclaré infructueux pour défaut de concurrence.
- Lot n° 4 : Equipement sportif. Cinq entreprises ont répondu. L'entreprise Villeroy Dal de Wambrechies (59) moins disante est retenue pour un montant de 21 304, 64 F. HT.

Un second appel d'offres est lancé pour les lots 2 et 3.

Le 1^{er} juillet 1999, la commission se réunie une deuxième fois. Une seule entreprise répond pour le lot 2, mais ce lot est déclaré infructueux. le montant proposé dépasse l'estimation.

- Lot n° 3 : Aucune offre.

A l'issue de cette réunion, un marché négocié est lancé, cinq entreprises sont consultées pour chaque lot.

Quatre entreprises ont répondu pour le lot 2. Le Conseil Municipal décide de confier le projet à l'entreprise PORTAKABIN de Templemars (59) pour un montant de 208 000 F. HT.

Deux entreprises ont remis une offre pour le lot 3. Les conseillers ont retenu l'entreprise De Colnet de Cagny pour un montant de 12 450 F. HT.

Le projet d'aménagement de ce site est actuellement réalisé à 70%. Il faut rappeler que ce projet a pu être réalisé grâce aux subventions appuyées par le président du Trait Vert, le Député de la Circonscription et le Conseiller Général.

LOGEMENT COMMUNAL

Les travaux de réhabilitation du logement 1 rue du haut (changement de cinq fenêtres, de la porte d'entrée et réfection de la toiture) prévus en 1998 ont été réalisés et financés sur l'exercice 1999 :

- Subvention PALULOS (Etat, prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale)	10 468 F
- Subvention du Conseil Général :	8 374 F
- Budget communal :	23 030 F

Coût de l'opération :	41 872 F
-----------------------	----------

ROUTE DE SAINT-SAUFLIEU

Le Conseil Municipal avait inscrit sur le budget 99 le goudronnage de la route de Saint-Sauflieu . Le financement en était le suivant :

- Commune de Grattepanche :	23 000 F.
- Commune d'Oresmaux :	7 300 F.
- Commune de Rumigny :	14 300 F.
- Commune de Saint-Sauflieu :	75 200 F.

Coût total du projet :	119 800 F.
------------------------	------------

Si les Communes d'Oresmaux et de Rumigny ont accepté de financer l'opération , par contre la commune de Saint-Sauflieu a jugé que l'état de la route ne nécessitait pas une intervention cette année . Un courrier a été adressé à son conseil municipal pour leur exprimer notre étonnement quant à leur refus dans la mesure où de nombreux Grattepanchois se rendent à Saint-Sauflieu pour divers commerces et activités.

Par contre, Saint-Sauflieu propose que ces travaux soient pris en charge par le SIVOM dans son programme 2000.



TRAVAUX EN PROJET

Rue d'Estrées : La pose d'une conduite d'évacuation des eaux pluviales devant les propriétés bâties est à l'étude, des devis ont été demandés.

Logement communal Rue de l'église : Les travaux de remplacement des fenêtres, la réparation des boiseries extérieures et la peinture ont été décidés. Des devis sont actuellement à l'étude.

Terrain derrière le hangar : Ce terrain sera désherbé, passé au rotavator et semé de gazon. Devant les conteneurs, des cailloux seront étalés.

Chemin du tour de ville : Les travaux de débroussaillage de ce chemin seront réalisés par les employés communaux. Les conseillers ont décidé de laisser ce chemin en lieu de promenade interdit sur toute la longueur aux véhicules particuliers.

Cimetière : Les employés communaux débroussaillent, tondent et traitent régulièrement ce site. Son emménagement est toujours à l'étude.

Calvaire Route d'Estrées : La partie déjà débroussaillée sera entretenue, traitée et un chemin partant du panneau Grattepanche et rejoignant le calvaire en haut du talus sera réalisé.

Eclairage public : Le Conseil Municipal a décidé de prolonger le réseau d'éclairage public jusqu'au terrain de sports et loisirs route d'Oresmaux.

INFO-JEUNES

Depuis deux ans, le conseil municipal a mis tout en œuvre pour écouter les jeunes du village dans la perspective de leur apporter les moyens nécessaires et répondre à leurs attentes. Des réunions auxquelles ils furent conviés nous ont permis de cerner leurs besoins.

Puis, la Communauté de Communes a mis à notre disposition un coordinateur-animateur dont le rôle consistait d'une part à mettre en relation les jeunes et l'équipe municipale et d'autre part d'animer et de coordonner certaines activités. Plusieurs réunions avec les jeunes et leurs parents ont eu lieu. Certes, l'espoir et une partie de rêve ont été pressentis par les enfants et les adolescents.

Aujourd'hui, le bilan est triste et se résume en une perte de temps déplorable. Aucun rapport n'est parvenu en mairie comme promis et aucune suite n'est envisageable. Bref, du gâchis.

C'est aux jeunes Grattepanchois de réagir et de nous contacter pour faire fructifier ces rencontres passées. Parlez-nous de vos projets, rassemblez-vous pour qu'en cette année 2000, nous puissions dans la mesure du possible répondre à vos attentes.

LA COMMUNE

et

L'A.S.P.E.G.

Association de Sauvegarde
du Patrimoine et de
l'Environnement Grattepanchois

Le Courrier
Picardie

23 juin 1999

15

● Grattepanche

Une promenade nocturne, à la découverte des chauves-souris, de la chouette et des oiseaux, est proposée par l'ASPEG, le conservatoire des sites naturels de Picardie et la commune de Grattepanche. La commune de Grattepanche est connue pour héberger des espèces rares de chauves-souris. Pour en savoir plus sur ces petits mammifères, rendez-vous devant la salle des fêtes à 21 h 45, le mardi 29 juin. Si le temps le permet, il sera possible de chasser le dahut en famille.



Grattepanche

La promenade nocturne à la découverte des chauves-souris, des chouettes et des oiseaux, s'est transformée en simple randonnée.

Les orages et les

pluies diluviennes du début de soirée n'avaient pas rebuté une cinquantaine de randonneurs de la région qui, emmenés par Jean-Claude Hanin et Maurice Navarre, sont allés sur le site des larris.

Grattepanche, rendez-vous des randonneurs

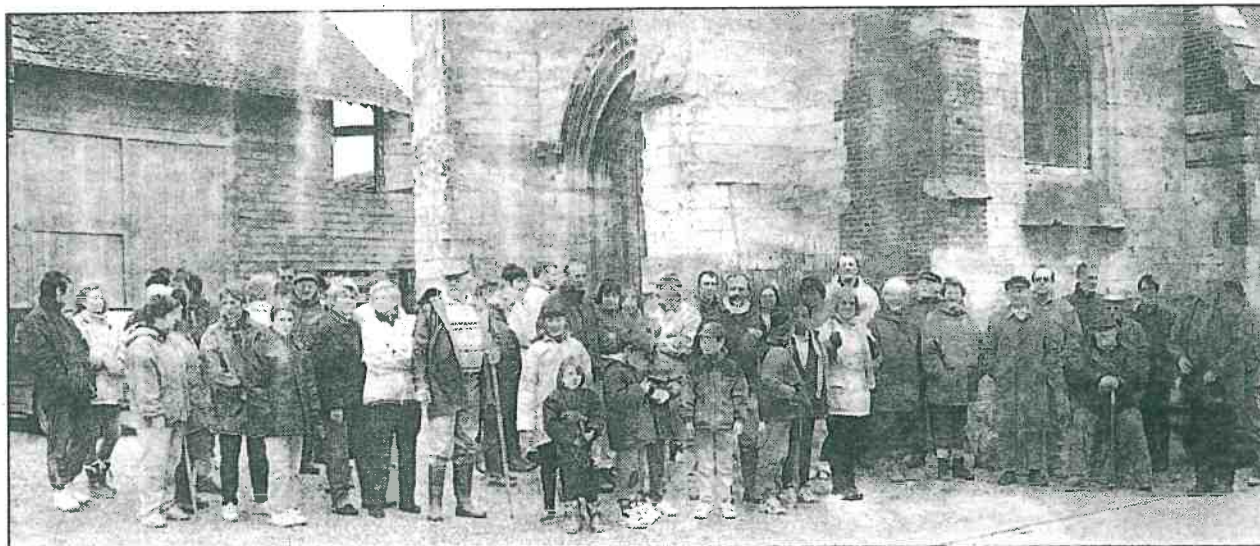
EN BREF

● Grattepanche

Une randonnée pédestre ouverte à tous, est organisée par l'ASPEG (association pour la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement grattepanchois) et la communauté de communes du sud-amiénois. Après le succès de la randonnée du printemps 98, cette année, c'est en hiver que les organisateurs donnent rendez-vous ce samedi 27 février à 14 heures, place de l'église. Deux parcours sont proposés: 6 et 9 km, pour découvrir et admirer les paysages de la campagne grattepanchoise.

Les randonnées pédestres de la communauté de communes du sud amiénois rencontrent toujours un fort succès. La pluie n'arrêtant pas le pèlerin, la randonnée de samedi dernier, organisée par l'Association pour la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement du Grattepanchois et la municipalité, avait rassemblé une soixantaine de participants.

Les prochaines randonnées auront lieu à: Estrées-sur-Noye le 11 avril, Rumigny le 1er mai, Remiencourt le 11 juillet, Hébecourt le 12 septembre et Saint-Saulieu le 3 octobre. La distance moyenne à parcourir se situe entre 8 et 10 km et les parcours sont accessibles à tous.



Les randonneurs de Grattepanche étaient soixante samedi dernier.

Cette année encore toutes les manifestations organisées en commun par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement Grattepanchois et la commune ont connu un vif succès. Nos partenaires habituels : le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, la Société Linnéenne, l'Association du Pays Trait Vert, la Communauté de Communes du Sud Amiénois nous ont largement aidés à promouvoir nos activités et ils nous ont apporté les supports techniques nécessaires. Nous les remercions ainsi que tous ceux qui ont répondu présent et participé aux diverses manifestations.

Avec plus de 60 personnes, la randonnée pédestre du 27 février a connu une participation record et ce, malgré une météo relativement humide. Beaucoup de Grattepanchois, grands et petits, et quelques amis venus des villages voisins ont apprécié le parcours proposé grâce à la variété des paysages : larris, plaines, bois, vallons... La prochaine randonnée à Grattepanche aura lieu le 9 avril à 9 h30 avec un autre parcours.

Ecouter les chauves-souris sous la pluie n'est pas possible ; aussi la sortie nocturne du 29 juin a-t-elle été gâchée par la météo. Monsieur Régis HUET, spécialiste des chauves-souris et membre du Conservatoire des Sites de Picardie, n'a pas pu nous faire profiter des Techniques d'écoute de ces petits mammifères. Environ 70 personnes s'étaient réunies pour le départ à 22 heures et nous étions encore la moitié à participer à la randonnée de remplacement. Quel déluge à mi-parcours ! Tous, nous avons pu tester l'efficacité de nos vêtements de pluie et l'étanchéité de nos chaussures. Une bonne soirée, malgré tout.

Le chantier LARRIS du 13 mars inscrit dans le programme annuel du Conservatoire des Sites de Picardie avait principalement trois objectifs :

- 1°/ Poursuivre l'égavage des zones fermées qui recèlent une végétation trop touffue
- 2°/ Débroussaillage des couloirs permettant la mise en place de filets en vue d'un pâturage par les moutons
- 3°/ Action pédagogique envers les enfants du regroupement scolaire, sensibilisation aux problèmes de sauvegarde des zones sensibles dans le cadre de leur projet d'école sur l'environnement.

Chantier nature sur les larris de Grattepanche

Le samedi 13 mars, dans les secteurs les plus menacés des larris, riches en faune et en flore, un débroussaillage (arrachage et coupe) est proposé, avant la mise en place d'un pâturage ovin. Les participants peuvent amener leur propre matériel (gants, scie, pince, élagueuse ...) et leur pique-nique.

Rendez-vous aux participants à 10 heures et à 14 heures à l'église.

Renseignements : Conservatoire des sites naturels de Picardie, tél. : 03.22.89.63.96



Le paysage grattepanchois, un site à protéger.

Le Courrier

● Grattepanche

Chantier nature samedi 13 mars, sur les larris de la montagne des grès, à Grattepanche.

Dans les secteurs les plus menacés des larris, riches en faune et en flore, un débroussaillage (arrachage et coupe) est proposé, avant la mise en place d'un pâturage ovin. Les participants peuvent amener leur propre matériel (gants, scie, pince, élagueuse ...) et leur pique-nique.

Le conservatoire des sites naturels de Picardie, en collaboration avec la commune de Grattepanche, l'association pour la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement grattepanchois, la société Linnéenne Nord-Picardie, donnent rendez-vous aux participants à 10 heures et à 14 heures sur la place de l'église.

Les moutons de retour sur les larris de Grattepanche



Les moutons d'aujourd'hui, comme ceux d'hier, se révèlent être de précieux auxiliaires de l'homme.

Véritables tondeuses écologiques, se nourrissant de baies et de l'herbe qui poussent sur les coteaux calcaires, ces charmantes bêtes, au pâturage participent à l'entretien des larris. L'activité pastorale a été abandonnée il y a quelques décennies, les larris se sont couverts de genévriers

et de feuillus, mettant en péril une flore d'une rare richesse. Les chantiers nature annuels (éclaircissement des genévriers, coupe des feuillus ...) menés sur les larris de concert entre l'ASPECA le Conservatoire des sites naturels de Picardie et la municipalité de Grattepanche, contribuent à sa sauvegarde.

Grattepanche : coup de printemps sur les larris



Les enfants des écoles, de petites mains qui accélèrent le travail de préparation du larris.

Avant la venue des moutons, ces tondeuses écologiques, tronçonneuses, scies et sécateurs ont attaqué la partie sud des larris de Grattepanche.

Renouer avec le pâturage des coteaux de la « Montagne des Grès » à Grattepanche est une nécessité, si l'on veut conserver la beauté du site. La présence au village d'un troupeau de brebis est une aubaine. Il est donc nécessaire de favoriser la pousse d'herbacées en lieu et place des genévriers qui ont envahi toute la zone sud du larris. Le Conservatoire des sites naturels de Picardie, la Société linnéenne et l'ASPEG s'étaient à nouveau donné rendez-vous, avec tronçonneuses, scies et sécateurs.

Les enfants des cours élémentaires et moyens du regroupement pédagogique de Grattepanche - Rumigny - Hébecourt, ont participé au chantier. Une leçon d'éveil à la faune et à la flore de leur environ-

nement, à la botanique et aux sciences en général, que l'on touche des mains et des yeux, une chance pour ces enfants de fréquenter des écoles rurales. Équilibrer les zones d'ombres et de lumière, humides ou sèches, maintenir des zones refuges pour les animaux et favoriser le développement d'une flore spécifique aux co-

teaux calcaires, c'est l'enjeu de l'opération, on mené samedi dernier.

Dès cet été, l'activité pastorale reprendra sur les larris de Grattepanche, Philippe Fleury y fera paître ses quatre-vingt brebis aux périodes qui lui seront fixées par le Conservatoire des sites naturels de Picardie. ■



La tanière de Jeannot Lapin a amusé les enfants.

Les enfants ont écouté le spécialiste de Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, ils ont posé de nombreuses questions puis se sont joints aux équipes de débroussaillage en attendant le retour en classe.

A la suite de ce chantier, notre « Emploi jeune » a continué quelques petits travaux de coupe supplémentaires nécessaires à la mise en place des filets. Le débroussaillage de la partie haute a été réalisé par une entreprise. Tout était en place pour que les moutons de M. FLEURY puissent pâturer le larris au mois de juin. Malheureusement le feu vert financier est arrivé plus tard, les filets n'ont été posés que fin août et les moutons ont commencé le pâturage début septembre. L'an prochain il s'effectuera entre fin juin et début août.

La Fédération Départementale de la Chasse et le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie ont mené une action de sensibilisation auprès des chasseurs locaux afin de démontrer preuves à l'appui que la gestion des larris avait non seulement un intérêt écologique mais aussi un intérêt faunistique bénéfique à la chasse.

Annoncée dans la presse, et inscrite au programme de l'Association du Pays du Trait Vert, la visite des souterrains et de l'église organisée dans le cadre des journées du Patrimoine du 18 et 19 septembre a attiré de nombreux visiteurs dans notre village. Un diaporama sur les chauves-souris a réuni une trentaine de personnes le samedi matin à la Salle des Fêtes juste avant le départ pour les souterrains. A la fin de la journée, on a pu comptabiliser plus de 120 personnes pour la découverte des souterrains et c'est le soir très tard que Monsieur le Maire a fermé la grille après avoir accompagné son énième groupe.

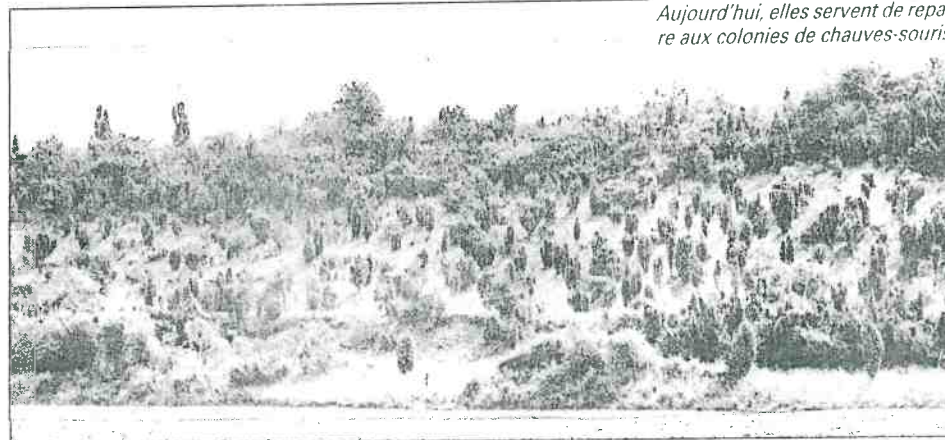
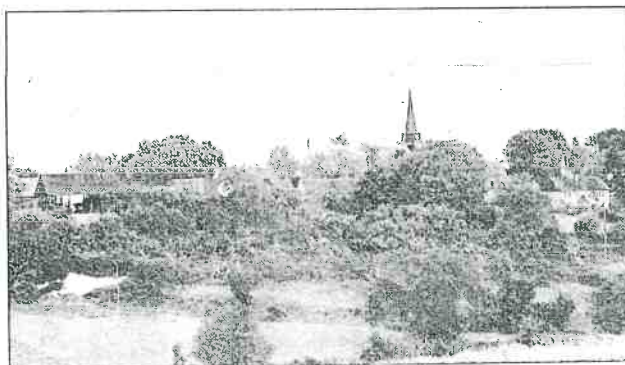
L'église a attiré également un bon nombre de visiteurs dont quelques spécialistes qui ont pu ajouter à la culture des guides locaux quelques informations très intéressantes. Un grand merci à tous ceux qui ont participé à l'organisation de ces deux journées, journées qui ont sans aucun doute largement contribué à la promotion de notre village.

Promenade bucolique à Grattepanche

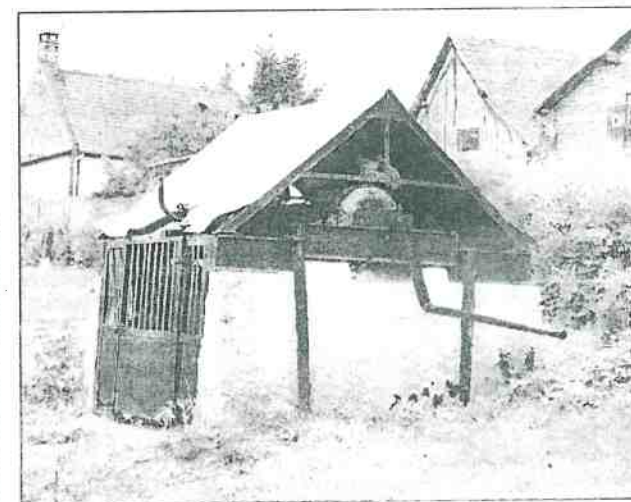
Grattepanche, un village au nom rigolo qui possède les atouts d'un agréable bourg regroupé autour de son clocher. Les amoureux de la nature et des randonnées bucoliques si bienfaisantes au retour des vacances ne seraient pas déçus d'arpenter les chemins enherbés ou empierrés qui jalonnent le territoire et permettent de découvrir un patrimoine naturel bien sympathique. Un conseil : mieux vaut amener son casse-croûte, car ici, il n'y a pas le moindre estaminet. Visite en images.



La mare, autrefois indispensable pour la protection incendie, offre aujourd'hui un lieu de repos fort agréable. Grattepanche, un village niché dans un écrin de verdure est regroupé autour de son église, construite au XVI^e siècle. Son sous-sol recèle de « muches » inexploitées, mais encore utilisées lors de la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, elles servent de repaire aux colonies de chauves-souris.

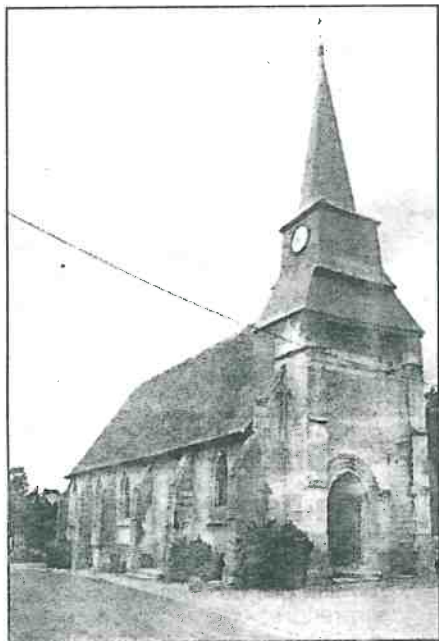


Les larris : trois hectares de coteaux parsemés de genévriers, des sites protégés et entretenus par l'Association de sauvegarde et du patrimoine et de l'environnement grattepanchois. Ils rassemblent une faune et une flore d'une rare richesse, spécifiques aux coteaux calcaires.



Le vieux puits d'une profondeur de 111 mètres, témoigne de la difficulté de s'approvisionner en eau potable, dans ce village du plateau du sud-amiennois.

Grattepanche s'ouvre aux journées du patrimoine



L'église de Grattepanche renferme un reliquaire de saint Cyr et sainte Julitte, les saints patrons du village.

Grattepanche, petit village du sud-amiénois immortalisé par Jules Verne, ouvre ses souterrains (muches) et son église aux visiteurs.

Riche d'un patrimoine forgé au fil des siècles par la main de l'homme, Grattepanche était connu de Jules Verne.

Le chemin de France par Jules Verne — Voyages extraordinaires, débute ainsi : « Je me nomme Natalis Delpierre. Je suis né en 1761 à Grattepanche [...] Mon père, [...] Jen même temps que cultivateur, était chantre au lutrin [...] Il avait une voix si forte qu'on entendait du petit cimetière attenant à l'église ».

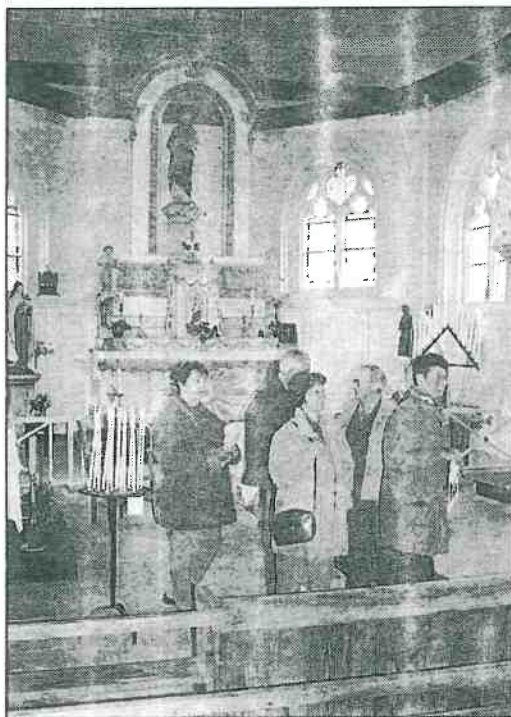
Sûr que Natalis Delpierre a connu les muches inexploitées de Grattepanche ainsi que l'église du XVI^e siècle où son père chantait si fort le confiteur et qui seront exceptionnellement ouverts au public pour ces journées du patrimoine.

Le samedi 18 septembre, à l'initiative de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine et l'environnement grattepanchois (ASPEG) et du conservatoire des sites naturels de Picardie : visite des souterrains de Grattepanche. A 9 h 30, diaporama présenté à la salle des fêtes par Régis Huet du conservatoire des sites naturels de Picardie et visites des muches, par petits groupes. A partir de 15 heures, seconde vague de visites, rendez-vous à l'entrée des souterrains (se munir d'une lampe de poche).

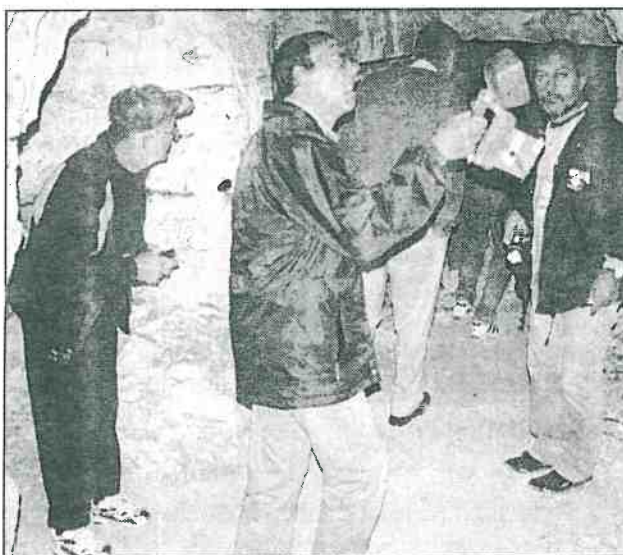
Samedi 18 et dimanche 19, de 14 à 18 heures. Visite de l'église : édifice en pierre du XVI^e avec cuve baptismale octogonale du XIII^e. Autres curiosités : vallées sèches et larris, le puits du village et vieille croix et calvaires et superbes chardons bleus aux détours des chemins.

Renseignements : Jean-Claude Hanin, président de l'ASPEG, tél. : 03.22.42.08.84.

Voyage dans les entrailles de Grattepanche



On s'est aussi pressé pour visiter l'église du début XVI^e siècle.



Armés de lampes de poche, les visiteurs découvrent les souterrains de Grattepanche.

Pour les journées du patrimoine, Grattepanche a ouvert ses souterrains et son église aux visiteurs : un succès.

Pénétrer le ventre de Grattepanche, une occasion peut-être, de trouver l'étymologie du nom qui souvent prête à rire, d'un village picard du sud-amiénois qui sait conserver son authenticité. Voyage au centre de la terre, recherche de sensations ou simple curiosité, l'annonce de l'ouverture exceptionnelle des souterrains de Grattepanche, a suscité un engouement dans la région.

Dès 9 h 30, le samedi, plus de trente-cinq personnes ont assisté à la présentation d'un diaporama sur les chauves-souris, leur vie, leur comportement et spécialement les espèces que l'on rencontre dans les souterrains de Grattepanche : le Grand murin ou le Vespertilion à oreilles échan-crées, une espèce pratiquement disparue en Europe. Puis, emmenés par Maurice Navarre, maire du village, par petits groupes, lampe de poche en main, commence la progression dans les boyaux creusés dans la craie. Datant du moyen âge, les souterrains ont semble-t-il fourni la craie, nécessaire à la construction de l'église toute proche, avant de servir de muches aux habitants, lors des invasions. Un puits maçonné a sûrement servi à remonter les blocs de craie, une cheminée en briques, devait communiquer avec une maison afin de faire du feu pour la cuisine. Une vingtaine de chambres se répartissent de part et d'autre

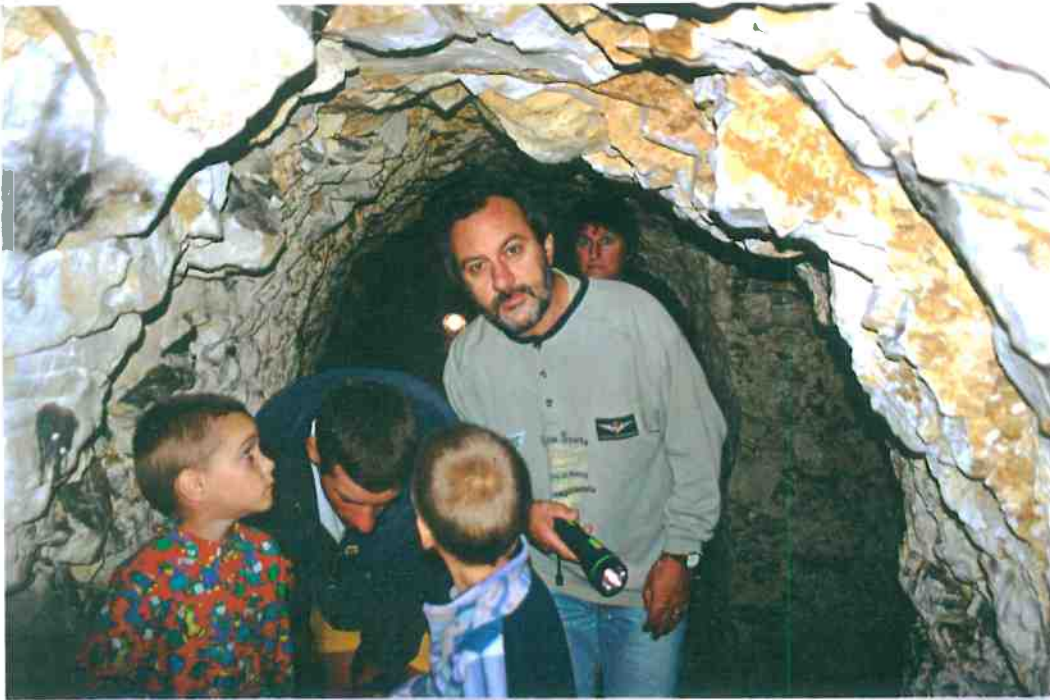
du boyau et chacune comporte un emplacement pour poser la lampe à huile. Sur la pierre, de multiples inscriptions très anciennes et des plus récentes, datant des deux dernières guerres mondiales, témoignent de l'utilisation de ces muches. En 1944, lors des bombardements, 168 familles y trouvèrent refuge.

Au total, plus de cent personnes ont pénétré les secrets du ventre de Grattepanche, mais n'y ont pas trouvé l'origine de son nom rigolo (gratte panche, gratte ventre).

Tout à côté, l'église de style gothique date du début du XVI^e siècle. La nef, construction typique de fin XV^e début XVI^e, est de style carène de bateau renversée avec des poutres apparentes, l'ensemble est du meilleur effet. Le mobilier ecclésiastique s'enrichit de fonds baptismaux du XIII^e siècle. Près de cent cinquante personnes se sont déplacées pour visiter l'édifice dédié à Sainte-Julitte et Saint-Cyr un enfant martyr, un saint guérisseur qui soignait selon la dicte populaire : la diarrhée infantile. Ne serait-ce point là l'étymologie du nom : lorsque l'on a mal au ventre, on se gratte le ventre, ou les mères ne soulageaient-elles pas les douleurs des coliques de leurs enfants en leur grattant ou caressant le ventre ?

Pas besoin d'être grand pour offrir son patrimoine, ces deux journées sont une réussite pour la municipalité, l'ASPEG et le Conservatoire des sites naturels de Picardie. Grattepanche offre aussi des possibilités de randonnées, s'adresser en mairie le lundi et le jeudi, de 17 h 30 à 19 heures.

⇐ Monsieur le Maire fut un des guides pendant cette journée mémorable...



↑ Denis Navarre présente son œuvre devant les souterrains.

⇐ La visite a connu un tel succès qu'une file d'attente s'est formée...



ENVIRONNEMENT

Préserver les milieux naturels

Une convention de partenariat sera signée vendredi à Amiens afin de poursuivre la politique de conservation et de gestion des milieux naturels de la Somme.

CONSTITUER dans le département un réseau de milieux naturels riches et diversifiés pour former une

véritable « vitrine nature » de la Somme était l'une des priorités de la charte départementale de l'environnement signée en 1994 entre l'Etat et ses établissements publics d'une part, et le conseil général de la Somme d'autre part.

Dès cette année-là, le conseil général s'est associé avec le conservatoire des sites naturels de Picardie auquel il a donné des moyens afin de l'aider à développer des projets.

Le conservatoire a également été chargé d'apporter une assistance technique au département pour la mise en œuvre d'une politique en faveur des espaces naturels sensibles.

Ce partenariat s'est révélé

efficace puisque le nombre de sites gérés et préservés est passé de sept en 1994 à vingt en 1998.

Cela représente une surface totale d'environ 180 hectares de coteaux calcaires, de marais et d'étangs, de prairies humides, etc.

Une valorisation adaptée

En voici quelques exemples, parmi les sites les plus connus : la vallée d'Acon, à la Chaussée-Tirancourt, le marais du Pendé à Villers-sur-Authie (près de 40 hectares, le plus vaste des vingt sites), le larris du Quesne, l'étang Saint-Ladre à Boves ou encore « le fort » de Grattepanche, une cavité souterraine, la « montagne » de Frise, une pe-

louse calcicole, c'est-à-dire poussant sur un sol calcaire, ou celle de Saint-Aubin-Montenoy.

Concrètement, le conservatoire, en concertation avec les propriétaires (communes, particuliers) et les usagers (agriculteurs, promeneurs, chasseurs, pêcheurs) a mis en place sur ces sites une gestion et une valorisation adaptées au contexte local et à la sensibilisation du milieu naturel.

Renforcer la politique de la nature

Le conservatoire naturel des sites de Picardie remplit également une mission d'intervention sur des « territoires » : les dunes du littoral, qu'il gère ; la plaine maritime picarde où il copilote une opération agri-environnementale dont il réalise le suivi sur le plan de l'environnement, et enfin la zone de Haute Somme, dans la Somme et l'Aisne, où il a un rôle d'étude et de cartographie des milieux naturels ainsi que de conseil en gestion.

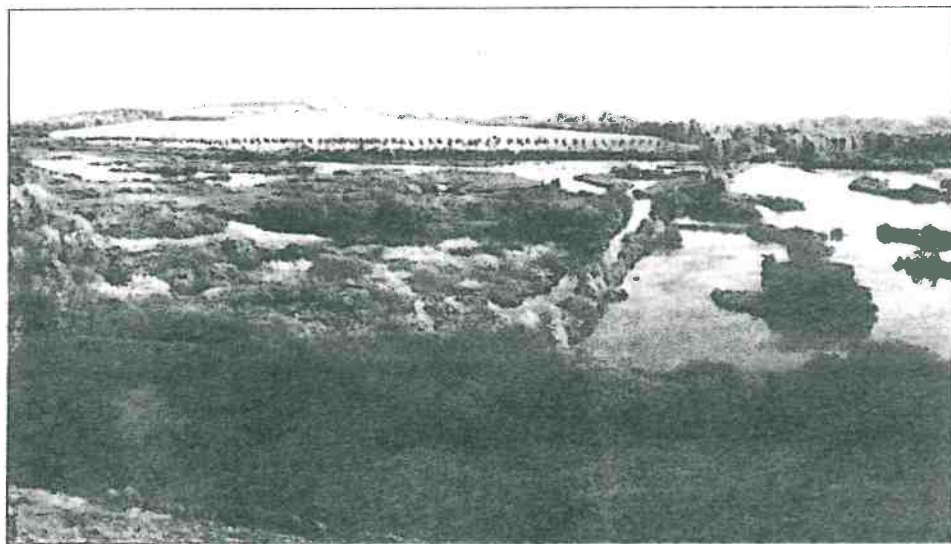
A la fin de l'année dernière, l'assemblée départementale a souhaité renforcer cette politique de la nature.

Elle a décidé d'étendre le partenariat initié en 1994 en dotant le conservatoire de moyens supplémentaires.

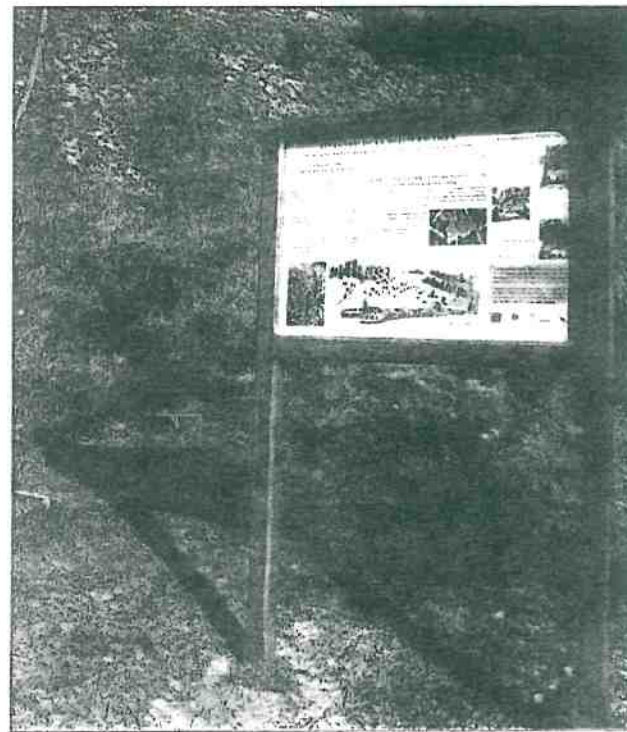
Cela permettra à ce dernier de développer de nouveaux projets sur des sites reconnus pour leur intérêt écologique, d'apporter une assistance technique au département pour sa politique de la nature et de poursuivre la gestion et la valorisation des vingt sites contractualisés et en particu-

lier ceux appartenant au département, comme par exemple le marais de Tirancourt.

Cette reconduction du partenariat sera en fait concrétisée lors de la signature d'une convention vendredi au conseil général entre MM. Fernand Demilly, président de l'assemblée départementale et Vincent Boulet, président du conservatoire des sites naturels.



Outre leur grande qualité paysagère, les marais de la Haute Vallée de la Somme accueillent un grand nombre d'espèces végétales et animales rares.

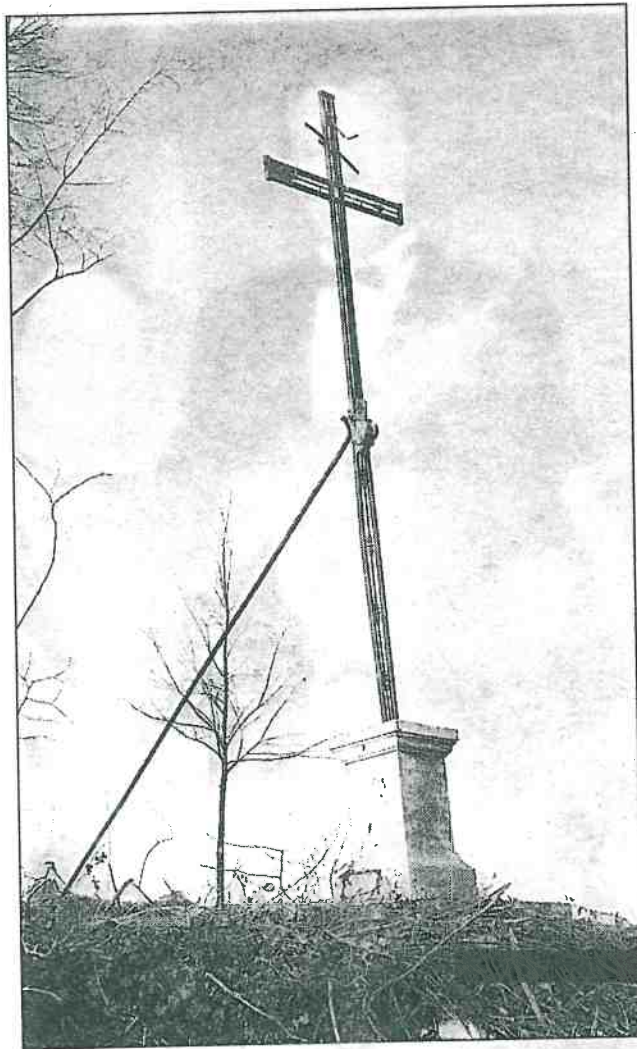


Un exemple du travail du conservatoire : au Quesne, dans la vallée du Liger, un sentier permet aux promeneurs de découvrir une faune et une flore bien particulières.

SOMME

Le calvaire de Grattepanche retrouve sa place

Le Courrier
picard



Après de longues années de misère le calvaire devrait retrouver son lustre d'antan.

Après une trentaine d'années passées couchée dans les ronces et les broussailles, le calvaire de la rue d'Estrées-sur-Noye, pointé à nouveau sa croix, face aux larris. Sur le socle, on peut y lire : « Croix donnée par Mr Drevelle. Plantée le 5 juillet 1857. »

Prêchée par le R.P. Lartigue. Après quelques soins, il devrait retrouver sa droiture.

La municipalité démissionnaire avait prévu l'aménagement des abords et l'installation d'un banc pour profiter du paysage.

PORTRAIT

Grégory, emploi-jeune à Grattepanche

Pour Grégory, 18 ans, être embauché au titre d'un contrat emploi-jeune représente une aubaine, d'autant que cela signifie pour lui travailler au pays.

Grattepanche, petit village du sud amiénois de 250 habitants, outre le fait de faire sourire par son nom rigolo, possède un riche patrimoine naturel que la commune ne peut entretenir seule. Le recrutement d'un emploi-jeune, dans un poste intitulé « agent d'entretien et de valorisation du patrimoine et de l'amélioration de l'environnement », présentait pour la municipalité, par son faible coût, le seul moyen de mettre en oeuvre des actions restées jusqu'alors au stade de projets.

Depuis le 1er janvier, Grégory Fleury est donc employé par la municipalité. « Un mois et demi après son arrivée, il est facile de mesurer le travail accompli », explique Maurice Navarre, maire de Grattepanche. Nettoyage du tour de la mare, travaux avec l'employé municipal au cimetière et maintenant, débroussaillage pour remettre en place un calvaire et création d'un belvédère, face aux larris, sur la route d'Estrées-sur-Noye.

Parmi ses missions : aménager les souterrains où vivent des espèces rares de chauves-souris.



Grégory, à 18 ans, effectue des tâches qui seraient restées à l'état de projets si son poste n'avait pas été créé. Il fait équipe avec l'employé communal pour les travaux les plus délicats.

Grégory sait qu'il a un bon planning et que la tâche est de longue haleine. La réhabilitation des chemins du tour de ville, l'aménagement des souterrains qui abritent des colonies de chauves-souris... Cinq espèces rares y séjournent, dont le grand murin et le vespertilion, menacé d'extinction en Europe.

En collaboration avec la commission « Vie au village », l'ASPEG (Association pour la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement grattepanchois) et le Conservatoire des sites naturels de Picardie, qui entretiennent les larris parsemés de genevriers, le travail de Grégory participera à la mise en valeur de Grattepanche.

Grégory fait équipe avec l'employé communal. A ce sujet, M. Navarre projette l'idée de création d'une brigade d'emplois-jeunes, attachés à la communauté de communes du sud amiénois, qui regroupe les communes d'Estrées-sur-Noye, Rumigny, Saint-Saulieu Hébecourt, Grattepanche et Remiencourt.

La démission en bloc du conseil municipal de Grattepanche (voir le Courrier picard du 9 janvier) ne remet en cause ni le poste ni le travail de l'emploi-jeune.

J.V.

INTERCOMMUNALITE

La Communauté de Communes du Sud Amiénois regroupe les Communes de Grattepanche, d'Estrées sur Noye, d'Hébécourt, de Remiencourt, de Rumigny et de Saint-Sauflieu.

Tri sélectif

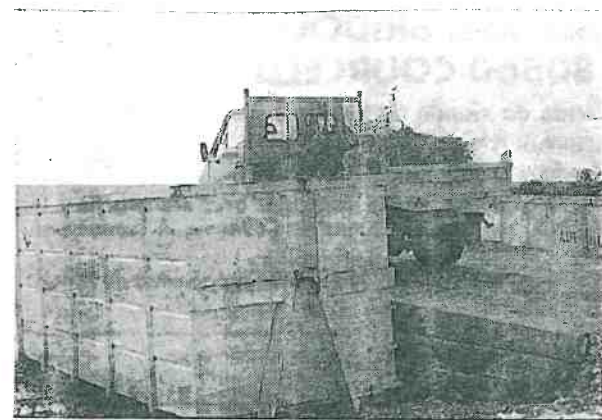
Le tri sélectif est désormais bien en place, les conteneurs sont vidés régulièrement et le taux de fréquentation est en progression.

ATTENTION ! Veillez au respect des consignes édictées sur le bulletin de la Communauté de Communes, au maintien de la propreté des lieux et au respect des plantations.

Remarque : Les éboueurs ont des consignes pour ne pas ramasser les verres, ni les végétaux... C'est une décision de la Communauté de Communes. Ils ne sont donc en rien responsables.

Déchetterie

Des bennes destinées à recevoir les végétaux sont en place à Rumigny depuis plusieurs mois en l'attente de la réalisation, au même endroit, d'une déchetterie. Le projet est bien avancé et l'ouverture de cette déchetterie est prévue dans le courant de l'année prochaine.



Rumigny

La communauté des communes du sud-amiénois a résolu le problème de la collecte des déchets végétaux. Un centre d'apport provisoire a vu le jour en bordure de la route qui mène de Rumigny à Saint-Sauflieu. Une rampe d'accès aux bennes a été aménagée, pour faciliter le

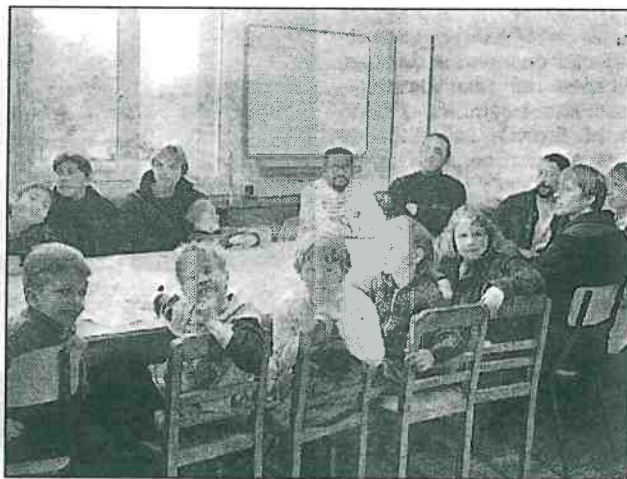
déchargement. Les habitants de Grattepanche, Hébecourt, Rumigny, et Saint-Sauflieu, sont invités à venir y jeter leurs branchages, coupes de haies et de gazon.

Pour les autres déchets : papiers, verres, plastiques, chaque village dispose déjà d'un point d'apport sélectif.

La communauté de communes du sud-amiénois à l'écoute des jeunes

Yves Deveneville, animateur professionnel a été chargé par la communauté de communes du sud-amiénois de faire une étude sur les loisirs des jeunes: état des lieux et besoins.

En formation BEATEP (Brevet d'état animateur technique de l'éducation populaire) option "Agent de développement local en milieu rural", Yves Deveneville, doit aller à la rencontre des jeunes, les écouter, les laisser s'exprimer puis présenter les résultats de son étude aux maires des six communes. Un questionnaire a été remis à chaque enfant, à chaque jeune, déjà les réponses affluent au siège de la communauté à Saint-Sauflieu. Deux réunions ont eu lieu à Rumigny. La première, concernait les enfants de 6 à 12 ans, la seconde, les jeunes de 12 à 18-20 ans. Les parents accompagnaient les jeunes enfants qui sont souvent tributaires de leur disponibilité en matière d'activités. Certains enfants n'ont aucune activité à cause de cette indisponibilité. Des activités existent déjà dans les villages, mais cette fois, c'est l'expression des jeunes qui sera force de proposition. Les enfants ainsi que les jeunes ont des idées et elles sont parfois surprenante : il y aurait



Les enfants de Rumigny ont été les premiers à exprimer leurs besoins, en matière de loisirs..

une assez forte demande pour le billard, le théâtre et évidemment, l'informatique et Internet. Ils semblent aussi prêts à s'investir dans des projets (VTT, camping). A l'émergence de besoins, des moyens et leurs financements seront à trouver, des structures à mettre en place, pour et avec les jeunes. Cette enquête est un vaste projet, les rencontres vont se poursuivre avec les enfants et les jeunes, dans les communes de la communauté.

Calendrier des rencontres :
Estrées-sur-Noye : enfants,

le 22 mars à 17 heures - jeunes, le 25 mars à 18 heures Salle polyvalente.

Hébécourt : jeunes, le 12 avril à 18 heures - enfants, le 15 avril à 19 heures Salle municipale.

Saint-Sauflieu : enfants le 20 avril à 19 heures - jeunes, le 27 avril à 19 heures Salle polyvalente.

Remiencourt : enfants et jeunes, le 22 avril à 18 h 30, salle polyvalente.

Grattepanche : enfants, le 26 avril à 18 heures - jeunes, le 29 avril à 18 h 30, salle polyvalente.

Etude d'Assainissement

L'étude sur l'assainissement dans nos 6 communes est terminée. Cette étude très complète effectuée par la société AMODIAG dans chaque village recense les systèmes d'assainissement les mieux adaptés à la nature des sols, mais présente aussi la solution d'un assainissement collectif.

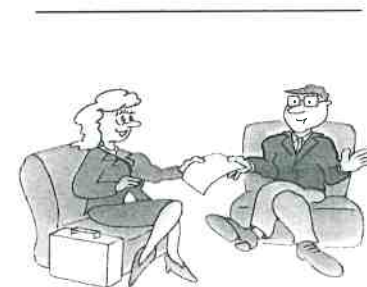
Le Conseil Municipal doit étudier très prochainement ce document et choisir le type d'assainissement (individuel ou collectif). La responsabilité en matière d'assainissement incombe aux Communes, il était donc urgent de posséder un document de référence.

Paysagement

Prochainement le terrain situé à l'angle de la Route Départementale et de la Rue de Saint-Sauflieu sera réaménagé. La Communauté de Communes prend en charge la totalité du coût de ces travaux.

Crèche

Le projet d'implantation d'une crèche à Hébecourt est lancé ! L'architecte a déposé un avant projet, le montage financier a été approuvé par l'ensemble des délégués (voir le bulletin de la Communauté de Communes).



Les délégués de la Commune sont Madame ROGER Betty et Monsieur HANIN Jean-Claude.

SIVOM DE BOVES

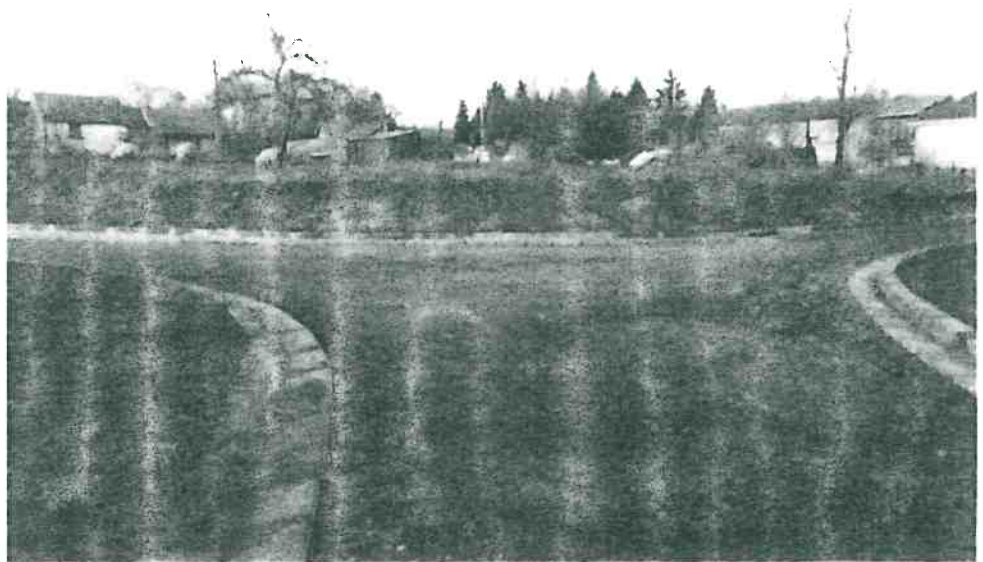
VIRAGE DE LA RUE D'ORESMAUX

Lors de sa réunion du 21 décembre 1998, le comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Canton de Boves a retenu dans sa programmation 1999 la pose de bordures de la rue d'Oresmaux sur notre commune. Son coût estimatif a été fixé au départ à 225 000 F. HT mais le marché a été fixé à 266 566 F. HT soit 323 690 F. TTC. Une aide financière du Conseil Général a été allouée pour la réalisation de ces travaux. Le concours de la Direction Départementale de l'Équipement a été sollicité pour assurer l'étude et la surveillance des travaux.

AIDE SOCIALE

L'activité de la section aide sociale augmente d'année en année notamment celle relative au partage des repas à domicile.

Quelques chiffres : 125 personnes ont bénéficié de l'aide ménagère. Près de 10 000 repas ont été servis. 50 personnes bénéficient du service de téléalarme.



INFORMATION

Les coffrets électriques placés en limite de propriété et donnant sur la voie publique : Bien que conçues dans le respect des règles de l'art pour garantir la sécurité des tiers, les installations électriques peuvent présenter un danger si elles sont détériorées ou manipulées. Ce peut être le cas notamment suite à des accidents de circulation ou à des actes de vandalisme. Plusieurs cas d'électrifications ou d'électrocutions, notamment d'enfants sur des installations de raccords électriques. Afin d'éviter de tels accidents, je vous serai reconnaissant de bien vouloir avertir la mairie si vous détectez ce type d'anomalies.

La croix de mission a repris sa place initiale depuis le mois de septembre. Les habitants de Grattepanche ont ainsi récupéré une partie de leur patrimoine.

La restauration a été faite par Monsieur Pierre DEMOLLIENS, la pose effectuée par l'entreprise DAL.

l'huissier vous **envoie**
un **courrier** pour
payer une **dette**.

ce qu'il ne faut pas faire !

La politique de l'autruche ?

La poubelle... «j'oublie» !

Mais

la dette ne vous oublie pas, elle. Les intérêts augmentent.

Les créanciers s'impatientent, l'huissier aussi.

«Je n'ai pas de quoi payer, rien ne sert de répondre».

Mais

l'huissier, lui, ne le sait pas. Le silence sans explication est considéré comme un refus de payer.

«Je paierai de temps en temps quand j'aurai le couteau sous la gorge».

Mais

personne n'est finalement satisfait et vous poussez l'huissier à faire preuve d'autorité.

L'huissier est un auxiliaire de justice

Il exécute les décisions des tribunaux mais peut aussi intervenir à la simple demande d'un particulier ou d'une entreprise. Il est notamment chargé du recouvrement des dettes.

*Il est dans
votre intérêt
de répondre
à l'huissier !*

*De même,
quelle que soit
la situation,*

*il est impératif
de se présenter
au tribunal
en cas de
convocation.*

vous **souhaitez**
vous faire **aider**
dans votre **démarche**.

que faire ?

Le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, est à votre disposition pour :

vous informer sur

- le rôle de l'huissier,
- les procédures de justice...

vous aider à

- calculer vos possibilités de remboursement en tenant compte de votre budget,
- vérifier que tous vos droits sont respectés,
- négocier avec l'huissier,

vous soutenir

dans vos démarches pour mener à bien vos efforts de règlement ou de toute autre nature.

L'huissier peut vous conseiller, vous accorder des facilités de paiement adaptées à votre budget si vous êtes de bonne foi.

*Vous voulez
éviter
les tribunaux,
les saisies,
les expulsions...
Agissez vite !*

*Quelle que soit
votre situation,
prenez contact
avec votre CCAS
en mairie !*

LE PERMIS DE CONSTRUIRE

PROCÉDURE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

1°) Qui doit déposer la demande ?

(Article R. 421-1-1 du Code de l'Urbanisme).

La demande de permis de construire peut être présentée par :

- le propriétaire du terrain ou son mandataire,
- la personne habilitée à construire sur le terrain,
- le bénéficiaire de l'expropriation d'un terrain pour cause d'utilité publique.

2°) Que comprend le dossier de la demande ?

Il comprend :

☐ La demande elle-même.

La demande doit être :

- le PC 157 s'il s'agit d'une construction de maison individuelle,
- le PC 158 s'il s'agit d'autres travaux de construction que ceux d'une maison individuelle.

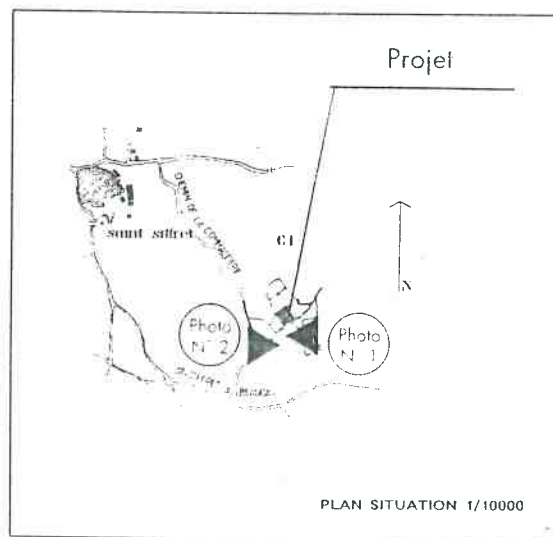
Adressez-vous à la mairie pour avoir l'imprimé nécessaire.

☐ Le projet architectural.

(établi ou non par un architecte)

Il doit comporter les documents suivants (article R. 421-2 du Code de l'Urbanisme) :

① LE PLAN DE SITUATION DU TERRAIN



Echelle entre 1/25000 et 1/5000.

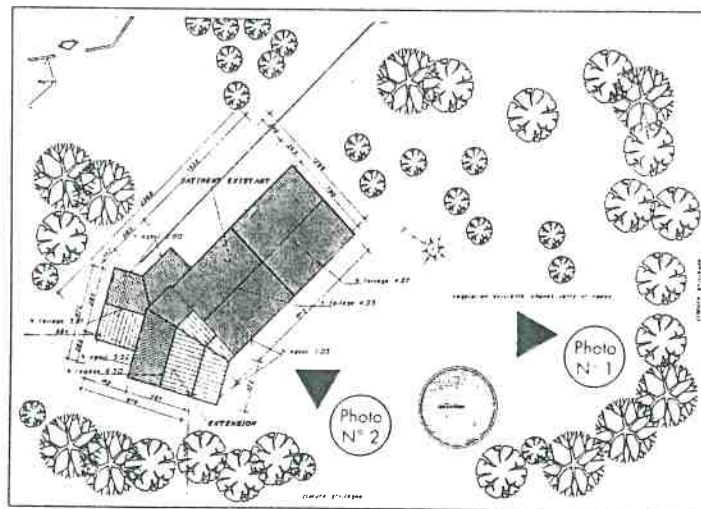
Obligatoire
pour toute
demande

qui indique :

- la situation du terrain par rapport au quartier,
- l'orientation du terrain,
- les voies de dessertes,
- les points de prise de vue des photos n° 1 et n° 2 exigées au ⑤.

Il peut être établi d'après le plan cadastral.

② LE PLAN DE MASSE



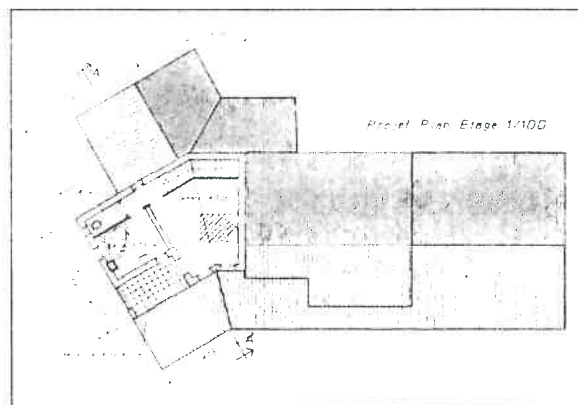
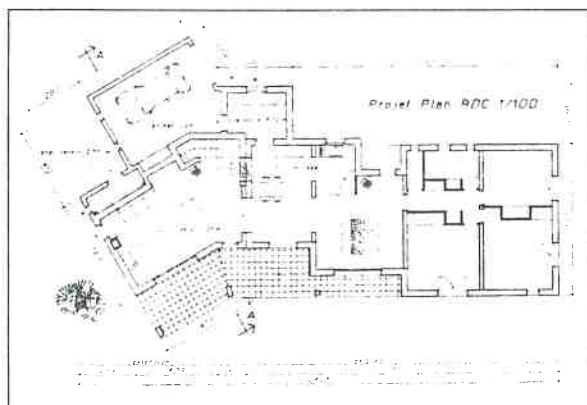
Echelle entre 1/500 et 1/50.

Obligatoire
pour toute
demande

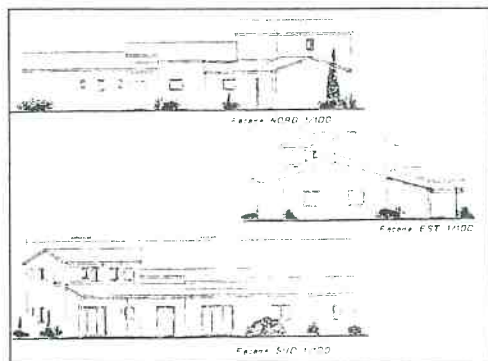
qui comporte :

- les limites cotées du terrain,
- la définition du relief avant et après les travaux,
- les plantations existantes, à supprimer ou à créer,
- les bâtiments existants,
- la hauteur de la construction,
- les clôtures existantes ou à créer,
- l'emplacement des équipements (eau, assainissement etc...),
- les points d'accès au terrain,
- les points de prise de vue des photos n° 1 et n° 2 exigées en ⑤.

③ LES PLANS DES FACADES ET DES NIVEAUX



Echelle entre 1/100 et 1/50.

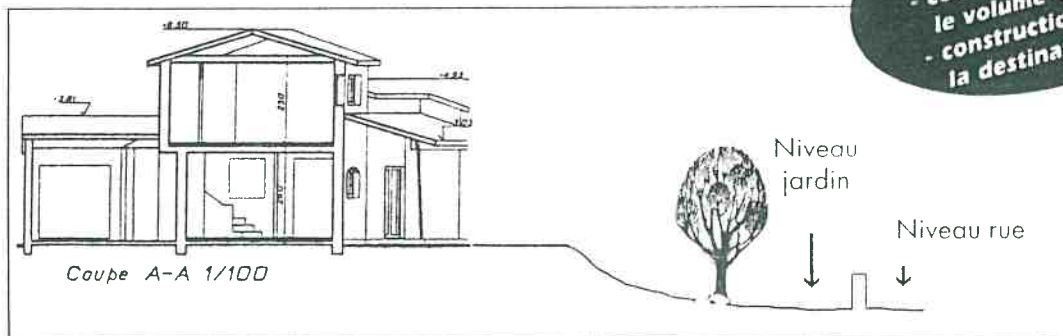


Indiquer :

- l'orientation des façades,
- la nature et les couleurs des matériaux apparents,
- la destination de chaque pièce,
- leurs surfaces habitables.

Obligatoires pour toute demande

④ UNE OU DES VUES EN COUPE



Obligatoire(s) pour :

- constructions nouvelles
- constructions modifiant le volume extérieur
- constructions modifiant la destination

Echelle entre 1/100 et 1/50

⑤ DEUX DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES

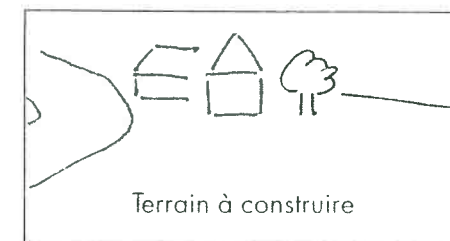


Photo n° 1 : prise de près montrant les limites du terrain, les propriétés voisines ou les voies publiques.

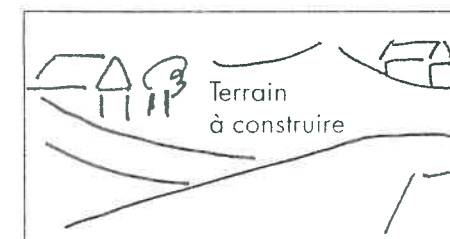


Photo n° 2 : prise de loin pour situer le terrain dans son environnement et son paysage lointain.

Les angles de prises de vue de ces photos sont précisés sur le plan de masse ① et le plan de situation ②.

Obligatoire(s) pour :

- constructions nouvelles
- constructions modifiant le volume extérieur
- constructions modifiant la destination

RÉCEPTION DES TRAVAUX

(Article 1792-6 du Code Civil).

"La réception est l'acte par lequel le maître de l'ouvrage déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserves".

Pour cela, il vous faut constater si les travaux sont conformes ou non à leur destination et aux termes du contrat.

Vous pouvez alors :

1°) Soit réceptionner l'ouvrage sans réserves s'il est en parfait état apparent.

2°) Soit réceptionner l'ouvrage avec des réserves si vous décelez les vices ou désordres.

Dans ce cas :

- Vous signalerez ces réserves dans le procès-verbal de réception,
- le constructeur tenu par la garantie de parfait achèvement, a un délai d'un an pour réparer ces défauts.

Pour les désordres révélés postérieurement à la réception, il suffit de les signaler à l'entrepreneur par lettre recommandée avec accusé de réception. Le délai de réparation est fixé d'un commun accord.

Il est recommandé, pour la réception des travaux, de vous faire assister d'un professionnel (architecte ou agréé en architecture) qui saura détecter mieux que vous les malfaçons, les mauvais matériaux ou les imperfections. La réception des travaux constitue le point de départ des garanties. Il est prudent de s'entourer de professionnels compétents afin de ne pas être lésé dans ces garanties.

LES GARANTIES LÉGALES

1°) Garantie du parfait achèvement.

(Article 1792-6 du Code Civil).

L'entrepreneur est tenu pendant un délai **d'un an**, à compter de la réception, de réparer :

- tout désordre ou défaut de conformité contractuels apparents, signalés à la réception des travaux ou révélés et notifiés à l'entrepreneur après réception (voir paragraphe précédent "réception des travaux"),
- les travaux non conformes aux normes légales.

2°) Garantie de bon fonctionnement.

(Articles 1792-3 du Code Civil et R. 111-27 du Code de la Construction).

L'entrepreneur est tenu pendant un délai de **deux ans**, à compter de la réception, de la garantie de bon fonctionnement des menus ouvrages façonnés, fabriqués ou installés par lui :

- les canalisations, radiateurs, tuyauteries, conduites, gaines, revêtements de toutes sortes autres que ceux constituant de gros ouvrages (peinture, ravalement, plâtrerie, moquette etc...),
- les éléments mobiles nécessaires au clos et au couvert tels que portes, fenêtres, persiennes et volets.

3°) Garantie décennale des gros ouvrages.

(Articles 1792, 1792-2 et 2270 du Code Civil et R. 111-26 du Code de la Construction).

Le constructeur (voir définition en page 20) est responsable pendant un délai de **dix ans**, à compter de la réception des travaux, de la garantie des gros ouvrages qui sont :

- des éléments porteurs concourant à la stabilité ou la solidité du bâtiment,
- des éléments qui lui sont intégrés,
- des éléments qui assurent le clos, le couvert, l'étanchéité, à l'exclusion des parties mobiles. Ces éléments sont :
 - les revêtements des murs, à l'exclusion de la peinture et des papiers peints,
 - les escaliers, les planchers et leur revêtement en matériaux durs,
 - les plafonds et cloisons fixes,
 - les portions de canalisations, tuyauteries, conduites et gaines de toute sorte logées à l'intérieur des murs, plafonds ou planchers ou prises dans la masse du revêtement, à l'exclusion de celles qui sont scellées,
 - les charpentes fixes des ascenseurs et monte-charge,
 - les bâtis et huisseries des portes, fenêtres et verrières.

LE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Vous avez **trente jours** après la fin des travaux pour adresser au maire de la commune où les travaux ont eu lieu, la déclaration d'achèvement des travaux signée par l'entrepreneur et l'architecte. Vous recevrez dans les trois mois qui suivent, un certificat de conformité délivré par le Maire.

DECLARATION DES TRAVAUX EXEMPTES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

CHAMP D'APPLICATION

(Articles L. 422-1 et R. 422-2 du Code de l'urbanisme).

Quels sont les travaux soumis à une simple déclaration ?

1°) Les travaux de ravalement.

2°) Les travaux de faible importance :

- Travaux pour habitation légère de moins de 35 mètres carrés de surface hors-œuvre nette (sur terrain de camping, parc de loisir etc...).
- Piscines non couvertes.
- Les châssis ou serres supérieurs à 1,50 mètre et inférieur à 4 mètres dont la surface hors-œuvre brute n'excède pas 2000 mètres carrés.
- Travaux n'ayant pas pour effet de créer une surface de plancher nouvelle.
- Travaux ayant pour effet de créer sur un terrain supportant déjà un bâtiment, une surface hors-œuvre brute inférieure ou égale à 20 mètres carrés.

3°) Les travaux des installations techniques des services publics.

4°) Les travaux effectués sur les immeubles classés qui sont autorisés et réalisés sous la surveillance de l'architecte des bâtiments de France.

5°) L'édification de clôtures (articles L. 441-2 ; R. 421-1-9^e et R. 441-3 du Code de l'Urbanisme.

PROCÉDURE DE LA DÉCLARATION

(Articles R. 422-3 et R. 422-4 du Code de l'Urbanisme).

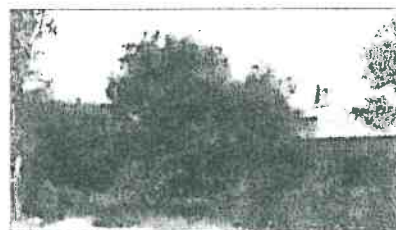
↳ Dépôt de la demande.

La déclaration doit être déposée contre décharge ou adressée à la mairie par pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Doit être joint à la déclaration, un dossier comprenant :

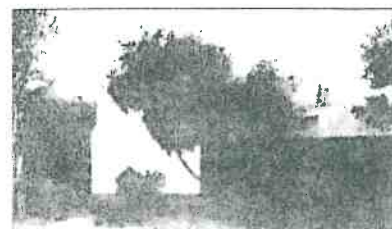
- un plan de situation du terrain situé à l'échelle de 1/25000^e à 1/5000^e, (voir ❶ de la page 13).
- un plan de masse de la construction à l'échelle de 1/500^e à 1/50^e, (voir ❷ de la page 13).

- une représentation photographique ou par simulation informatique de l'aspect extérieur de la construction, faisant apparaître les modifications projetées,



◀ Existant

Projet ▶



- Lorsque les travaux portent sur un immeuble en copropriété, les autorisations exigées par le règlement de copropriété.

↳ Affichage.

Dans les huit jours de la réception de la déclaration en mairie, le maire procède à l'affichage de celle-ci.

↳ Instruction.

La déclaration fait l'objet d'une instruction auprès du service départemental de l'Équipement dans le mois qui suit son dépôt en mairie ou dans les 2 mois si la déclaration est soumise à un régime d'autorisation contrôlée par une autorité autre que celle compétente en matière de permis de construire.

↳ Décision.

(Article L. 422-2 du Code de l'Urbanisme)

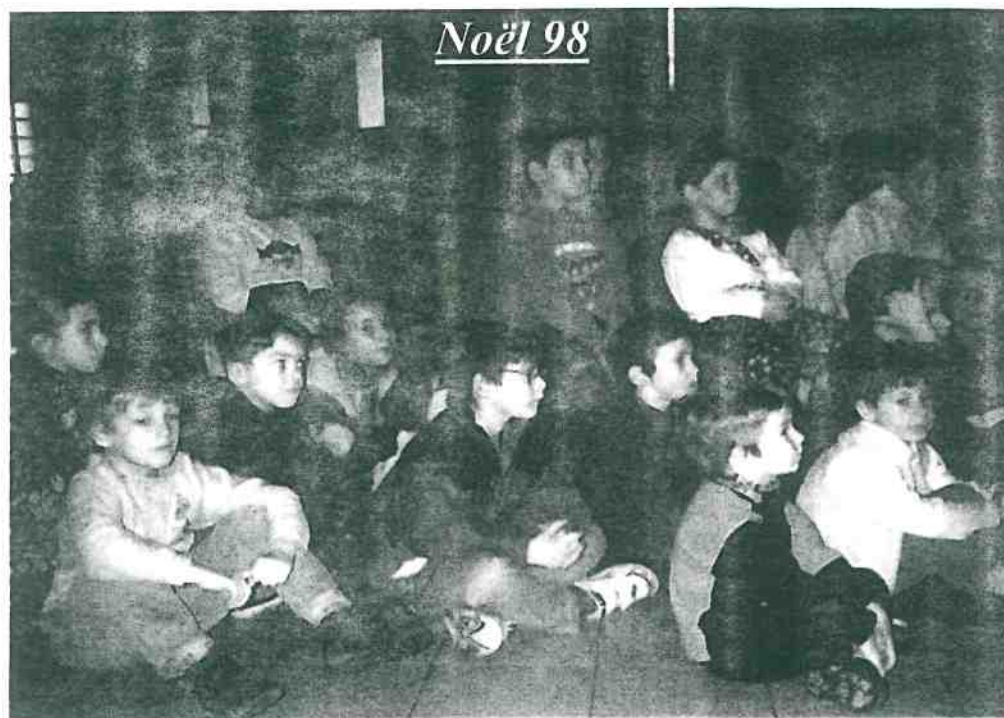
- Acceptation des travaux : l'absence d'opposition de l'autorité compétente dans un délai d'un mois (ou exceptionnellement, de 2 mois) vaut autorisation.
- Opposition : l'autorité compétente peut s'opposer aux travaux, en envoyant au déclarant une décision motivée, avant l'expiration du délai d'opposition.
- Acceptation assortie de prescriptions : elle doit faire l'objet d'une notification envoyée au déclarant.

↳ Mise en œuvre des travaux.

Les travaux doivent être exécutés sans interruption de plus d'un an, dans un délai de deux ans à partir de la notification de la décision.

Voici quelques souvenirs photographiques... Rappelons que notre association « Familles Rurales » a aussi organisé une fondue franc-comtoise, un feu de Saint-Jean et que nous aidons financièrement les familles qui inscrivent leurs enfants au Centre Aéré.

Pour des bénévoles, ce n'est si pas mal !



Quelle joie de voir s'illuminer les visages des petits (et des grands...) ! Il nous paraît important de renouveler ce moment magique.



La réderie du 1^{er} mai 1999 n'a certes pas réuni beaucoup de stands, mais l'ambiance fut excellente. Les chineurs se sont tout de même déplacés pour de bonnes affaires. Les frites et les grillades ont été les bienvenues et ont permis de réchauffer tout le monde...



Les aînés de notre village étaient réunis pour le traditionnel repas offert en leur honneur. Il fut servi par quelques jeunes du village. Merci à elles...

Voyage à Bruges

Le 4 septembre 1999, l'A.F.R. et la Commune ont organisé le traditionnel voyage qui, cette année, a permis à 57 personnes d'apprécier les charmes de la ville de Bruges.



La promenade sur les fameux canaux a été suivie de divertissements dans le Parc d'attractions de Boudewijnpark, notamment le spectacle de dauphins qui fut un des grands moments de cette journée...

Kermesse... Spectacle... Sortie... Piscine... Musique...

En juin 1999, la fête de l'école se déroulait à Rumigny. Des barnums, des stands, des salades, une buvette, un barbecue, une scène... Et la fête pouvait commencer ! Encore une fois, ce fut une grande réussite.



Chaque année, nous battons des records d'affluence. Un grand merci aux parents d'élèves qui nous apportent leur aide à cette occasion.



En octobre, des musiciens (de l'école de musique de Saint-Saulieu) ont présenté des instruments aux enfants du regroupement pédagogique.



Au printemps, dans le cadre d'une sensibilisation à l'environnement, les élèves du primaire se sont rendus dans les forêts.



Merci à Sylvie, Hélène, Laurence, Eliane, Lucile et Eliane, toutes bénévoles et agréées par l'Education Nationale, pour encadrer les enfants tous les mardis à la piscine Vallerey.

ASSOCIATION DU PAYS DU TRAIT VERT

AU

PROBLEME DE TRANSPORT ?

PROBLEME D'INFORMATION RELATIF A VOS DEPLACEMENTS ?

N'HESITEZ PAS A CONTACTER

LE POINT INFO TRANSPORT

 03/22/78/17/17

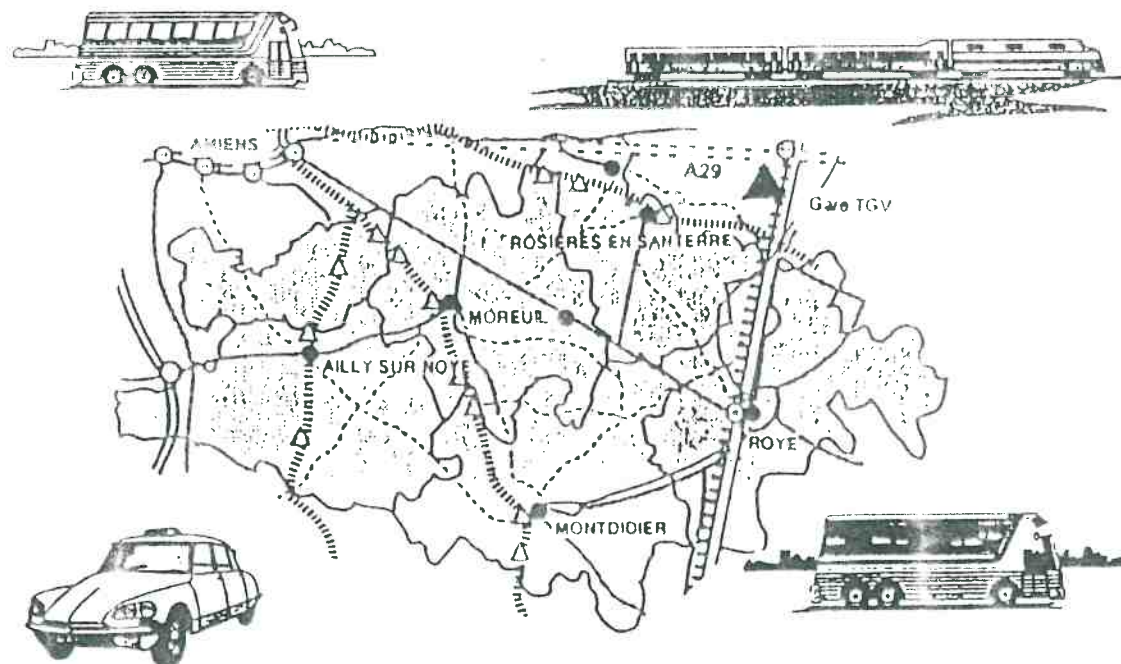
DU LUNDI AU VENDREDI

DE 9 H 00 A 12 H 00

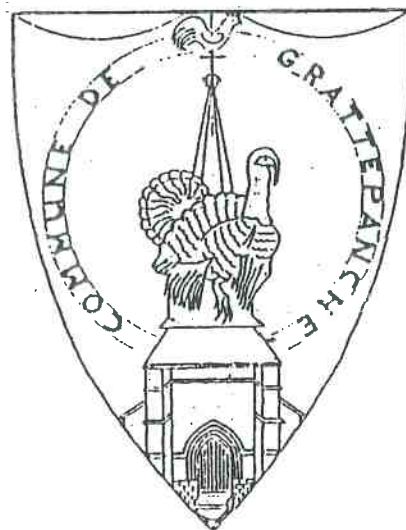
ET

DE 14 H 00 A 17 H 00

(16H30 LE VENDREDI)



Vous saurez tout sur les lignes régulières routières et ferroviaires, sur les lignes desservant les marchés, les taxis, horaires, itinéraires, points d'arrêt, correspondances, tarifs, ...



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Rédigé par : ROGER Betty, BRAY Jocelyne, HANIN Jean-Claude et GOURGUECHON Francis, sous la responsabilité de M. NAVARRE Maurice, Maire de la Commune de GRATTEPANCHE.